

en quatre ans, et le total perçu de toutes les autres sources a été de \$38,768,110"?

2. Quel est le total de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement fédéral dans les quatre dernières années?

3. Quel est le total de l'impôt sur le revenu perçu dans chaque province pour chaque année?

Par M. SINCLAIR (I. P.-E.):

Quels sont les noms des particuliers qui ont subi avec succès les examens du service civil pour la province de l'île du Prince-Edouard en 1917, 1918 et 1919, indiquant (a) la classe pour laquelle ils ont subi l'examen; (b) le nombre des points obtenus par chacun; (c) les soldats rapatriés; (d) ceux qui ont été nommés, avec le titre de leurs fonctions.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE.

M. LAPOINTE: Puis-je demander quand les honorables députés auront l'occasion de proposer les résolutions comprises sous le titre "Avis de motion"?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (premier ministre intérimaire): Je désire passer maintenant à l'ordre des "Avis de motions" pour que les motions qui ne sont pas susceptibles de discussion puissent être adoptées et que les autres puissent disparaître.

LES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE.

M. CASGRAIN demande:

Copie de tous rapports, enquêtes et procédures touchant le travail fait par la commission du commerce, avec copie de toutes les décisions données, indiquant les condamnations ou amendes imposées par la commission, et un état indiquant les frais de procédure et d'enquête.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je ne suis pas prêt à accepter cette motion à l'heure qu'il est, pour deux raisons. La première, c'est que la réunion de tous ces documents comporterait une somme de travail énorme, sans compter que le dossier serait fort volumineux. En second lieu, le rapport de la commission du commerce est pour ainsi dire terminé et à la veille d'être déposé sur le bureau. Ce rapport donnera tous les renseignements désirables et réellement utiles sur cette question. La motion demande un rapport détaillé sur tout ce que la commission du commerce a accompli.

(La motion est laissée en suspens).

SURVEILLANCE DES OPERATIONS DES COMPAGNIES DE NAVIGATION.

M. ARMSTRONG (Lambton-Est) propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis de donner effet aux recommandations du rapport final de la com-

[M. Stevens.]

mission royale d'enquête sur les ressources naturelles, de commerce et la législation de certaines parties des possessions de Sa Majesté, présenté aux deux Chambres du Parlement par ordre de Sa Majesté en mars 1917, et indiquant qu'il n'est pas désirable de laisser plus longtemps sans direction gouvernementale l'exploitation des compagnies de vapeurs qui transportent des passagers et du fret entre le Canada et le Royaume-Uni; que le gouvernement actuel devrait prendre incessamment des mesures pour aider au gouvernement impérial à effectuer le contrôle gouvernemental des transports maritimes faisant affaires (ou faisant affaires de temps à autre) entre des ports du Royaume-Uni et des ports du Canada, et qu'une commission permanente représentant toutes les parties de l'empire soit établie, avec pleins pouvoirs touchant les transports sur haute mer — ces pouvoirs devant autant que possible être identiques à ceux qui ont été accordés, au Canada et dans d'autres possessions, à des commissaires permanents à qui sont confiés la surveillance et le contrôle des tarifs de navigation et de chemin de fer, et les méthodes et conditions de leur exploitation.

M. ARMSTRONG (Lambton): Le premier ministre intérimaire est-il disposé à accepter la présente résolution?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (premier ministre intérimaire): Je crains que non. Je conseille à mon honorable ami de retirer sa motion. Cependant, quand la Chambre sera formée en comité des subsides, s'il désire faire certaines observations sur ce sujet, nous pourrions ajourner la motion en suspens et je suis disposé à entendre les remarques de l'honorable député.

M. ARMSTRONG (Lambton): Je préfère retirer ma motion, dans les circonstances.

(La motion est retirée.)

CHEFS HURONS DE LORETTE.

M. CANNON demande:

Copie de toute la correspondance échangée entre les derniers chefs hurons de la réserve indienne de Lorette, MM. Sioui et Sullivan, avocats, et le département des Affaires indiennes, depuis 1883.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je demanderai à la Chambre de laisser cette motion en suspens à moins que l'honorable député ne préfère la retirer. La préparation d'un pareil dossier comporterait une somme de travail énorme. Si mon honorable ami désire obtenir certains renseignements particuliers, je lui conseille de s'adresser à l'un des fonctionnaires du département, et je suis convaincu qu'il obtiendra satisfaction sans qu'il soit nécessaire d'accomplir tout le travail qu'exigerait la constitution d'un dossier de cette nature.

M. CANNON: Je me rends avec plaisir au désir du premier ministre intérimaire.